

**L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille
recrute un MCF associé à mi-temps pour l'année universitaire 2021-2022
Dans le champ disciplinaire :
Ville et territoire**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Marseille

Adresse : 184 avenue de Luminy – Case 924 – 13288 MARSEILLE Cedex 9

Missions et activités principales

L'ENSA-Marseille recrute un maitre/une maîtresse de conférences associé.e à 50% ayant une compétence dans le domaine « Ville et territoire », plus particulièrement « Urbanisme et Projet urbain », en capacité de construire une réflexion critique sur cette pratique et l'exercice de la profession dans ces domaines.

Avec ce poste de Maitre de conférences VT catégorie 2, l'ENSA-Marseille souhaite, remplacer une personne partant à la retraite qui coordonne l'enseignement d'analyse urbaine en licence et enseigne en cours, séminaire et travaux dirigés au sein d'un domaine d'étude de master œuvrant pour une architecture soutenable tant d'un point de vue écologique que sociale.

L'enseignant.e viendra en renfort de l'équipe des enseignants VT pour cette année universitaire sur deux charges d'enseignement décomposées ainsi.

1. Coordination de l'enseignement d'analyse urbaine en licence, participation aux travaux dirigés et cours magistraux.

L'enseignement d'analyse urbaine est initié en deuxième année avec des cours magistraux (au printemps-niveau S4) et poursuivi en troisième année avec des travaux dirigés (à l'automne-niveau S5).

Compétences recherchées

Bonnes connaissances des problématiques urbaines, expériences professionnelles d'études urbaines, d'activités de conseil ou de projets urbains.

Aptitudes à un enseignement pratique, théorique et aux pratiques collaboratives entre enseignant.es.

Automne / 58h TD, encadrer un groupe de TD (enseignant référent)

Cet enseignement vise à approcher la complexité de la ville à travers une étude de terrain permettant de mobiliser, outre les cours d'analyse urbaine, différents enseignements de licence : socio-anthropologie, géographie et paysage, histoire de la ville et du territoire, SIG.

Organisés en équipes, les étudiants abordent un même secteur d'étude pour lequel ils reçoivent tous un premier fonds documentaire. Après avoir exploré différentes dimensions (l'histoire, le site, la typo-morphologie, les flux, les fonctions, les usages, etc.) chaque équipe s'empare d'une problématique qui lui est propre et construit une méthode d'analyse adaptée.

L'enseignement associe sur une même journée (lundi) 1 heure de cours magistral (cours associés directement aux TD) suivies de 4 h30 de TD.

Les étudiants sont répartis en 6 groupes encadrés par un enseignant référent.

À ces enseignants s'en ajoutent 4 autres qui apportent des méthodes et éclairages spécifiques à tous les groupes : représentation cartographique, visite de site, méthode d'enquête de terrain et recherches de textes de référence, statistiques spatiales.

Printemps / 17h cours magistraux soit 28h TD

Il s'agit d'assurer 10 séances (d'1h40) sur les 12 séances du cours « Éléments d'analyse urbaine » (mardi).

Ce cours a pour objet d'approcher la ville comprise à la fois comme formes et fonctions, stabilité et mouvements, contenant et contenu. Face à cette complexité la démarche d'analyse urbaine est présentée comme une méthode basée sur un processus de déconstruction (s'attacher à chacun des éléments constitutifs du fait urbain) puis de ré-articulation entre éléments permettant de présenter une situation hiérarchisée et problématisée.

Les outils qui permettent la lecture, la spatialisation et l'analyse des phénomènes urbains seront présentés dans leur diversité : cartographies, relevés, croquis, photos.

Les thèmes à aborder : site (topographie et hydrographie), modalités de croissance, tissu urbain, structure spatiale, fonctionnements et usages, densité,... en complément des 2 séances finales abordant la question de l'anthropocène, et des enjeux écologiques et paysagers (assurées par Arnaud Sibilat et Matthieu Duperrex).

Total 86 heures TD en licence

2. Participation aux enseignements du domaine d'étude « Bien vivre – Soutenabilité et hospitalité » : cours, séminaire et travaux dirigés associés à un studio d'architecture.

Présentation du domaine d'étude « Bien vivre – Soutenabilité et hospitalité »

Ce domaine d'étude réfléchit à la manière d'aborder les espaces de la post- croissance. Quels dispositifs architectoniques de résilience peut-on développer, tant au niveau des usages, des pratiques collectives, du bâtiment, de l'urbain et du territoire ?

À travers des références structurées de la production architecturale et urbaine, incluant leurs processus, le domaine d'étude propose des méthodes et stratégies de projet fondées sur l'expérimentation et le travail interdisciplinaire, ouvrant à de nouvelles missions de l'architecte. Les situations de projet sont centrées sur l'objet architectural – existant ou à penser, concevoir et produire – dans un contexte économique, socio-culturel et écologique indissociable des préoccupations de l'architecte et de l'ensemble des acteurs impliqués dans le territoire :

- compléter ou renégocier ce qui existe;
- construire avec moins, en combinant techniques traditionnelles et innovantes ;
- concevoir autrement pour fabriquer le monde de demain, contraint mais biotique.

Compétences recherchées

Avoir une expérience professionnelle ouverte sur les enjeux de soutenabilité du DÉ et ancrée dans un travail participatif.

Sensibilité aux sciences humaines et sociales et motivation à s'intégrer au sein d'équipes pluridisciplinaires.

Favoriser l'esprit critique et l'autonomie des étudiants.

Cours « Nommer les êtres, nommer les lieux » (coord. Nadja Monnet) : 7h cours (soit 12h TD) / Printemps

Ce cours permet de réfléchir aux catégories que nous utilisons pour dire les êtres (qu'ils soient humains ou non-humains) et qualifier les lieux. Sera mis en avant l'impact que cet acte apparemment anodin peut avoir sur nos rapports aux milieux. Il s'agira de potentialiser le regard critique des étudiant.e.s, de mettre en garde contre les évidences et de questionner le sens commun et les idées reçues, d'inciter à la réflexion par rapport aux outils que nous utilisons pour élaborer notre pensée.

À chaque édition, un thème est proposé, en accord entre les deux enseignants. Les résultats des éditions précédentes peuvent être consultées ici: <https://nommeretreslieux.wixsite.com/penserclasser/>

Séminaire : 34h TD / Automne ou printemps

Le/la candidat.e sera amené à intervenir à hauteur de 34h TD dans l'un des deux séminaires du DE (jeudi) qui ont tous deux une coloration sciences humaines et sociales et sont marqués par la pluridisciplinarité des équipes :

- « **(In-)hospitalité des lieux** » (coord. Nadja Monnet - automne) qui vise à conduire l'étudiant.e à réaliser son travail personnel de fin d'étude éventuellement avec mention recherche. L'encadrement pédagogique consiste en un apport de références, à une aide à la problématisation, à un accompagnement lors de l'enquête de terrain, à une

réflexion critique sur les matériaux produits comme à la démarche d'écriture.

- « **Donner forme aux récits de vie d'un territoire** » (coord. Evélyne Bachoc - printemps) qui vise à mener à une lecture enrichie d'un territoire appréhendé, non pas comme un objet ou un lieu support, mais comme une dialectique entre individuel et collectif et où s'entrecroisent matérialités, usages, représentations et imaginaires. Pour cela sont mobilisées des méthodes de créativité, développées via un croisement de plusieurs disciplines issues du domaine artistique, des sciences sociales, comme de l'architecture, du paysage et de l'urbanisme. Amener les étudiant.es à se constituer en un collectif de travail est central dans le séminaire.

Travaux dirigés exploratoires liés au studio « Relation et sobriété » (coord. Jean-Marc Huygen) : 28h TD / Printemps

Le Bien Vivre suppose des droits et des devoirs, avec une organisation sociale et spatiale telle que chacun.e retire un profit du soin porté à l'« autre » (être vivant ou inerte). Cette conscience des communs, avec l'abolition de la dichotomie moderne nature/culture, conduit à l'auto-soutenabilité, c'est-à-dire à un système territorial qui évolue sans s'autodétruire et en s'adaptant par résilience.

La « ville » de demain, auto-soutenable et résiliente, ne passe plus par des schémas d'aménagement imposés *par le haut* mais par de petites entités à taille humaine qui s'organisent *par le bas*. Un village (relié à d'autres villages) ou un quartier (comme fragment de ville) peuvent ainsi avoir une autonomie qui conduit chaque usager à un sentiment de responsabilité, à un fonctionnement frugal, auto-soutenable. Chaque entité, que nous appellerons *urbe* (Cerdà), répond à la règle de soutenabilité du « dix minutes à pied (Palà, 1998) », c'est un « super-îlot » (Rueda, 1999) ou un « village urbain » relié à sa « biorégion urbaine », qui conduisent à une « ville de l'habiter » : conviviale et solidaire, complexe et vivant en harmonie avec son milieu (Magnaghi).

Les TD exploratoires (intensifs) constituent un processus d'enquête permettant de prendre en compte les usages et attentes des usagers (et des autres êtres, vivants ou non) du quartier étudié. Ces informations sont ensuite synthétisées dans une approche permaculturelle ou écosystémique (dialogue entre bâtiments, usagers et milieu).

Soit un total de 74 h TD en master

Pour plus d'information :

<https://www.marseille.archi.fr/wp-content/uploads/2013/05/Livret-Licence.pdf>

<https://www.marseille.archi.fr/enseignements/master/>

Autres tâches

La personne recrutée est tenue d'assurer des tâches complémentaires qui concernent notamment :

- participation à des jurys et notamment les jurys de PFE
- encadrement de rapports d'études et de mémoires (licence, séminaire de master, HMONP)
- participation aux instances de l'école

Obligations de service

Le poste correspond à un service d'enseignement de **160 heures équivalent travaux dirigés sur l'année**, non comprises les autres obligations de service.

Environnement professionnel

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'ENSA-Marseille accueille 1100 étudiants chaque année, dont 959 en formation initiale (1^{er} et 2^{ème} cycles) et 13% d'étudiants étrangers (toutes formations confondues).

Elle est la seule école d'architecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la région Corse d'où sont issus une grande majorité d'étudiants. Outre la formation initiale organisée en quatre départements pour le 2^e cycle, l'ENSA-Marseille, s'appuyant sur un département de la recherche doctorale en architecture (DREAM), est l'une des 12 écoles à avoir mis en place une formation doctorale dont le développement constitue une priorité. Avec l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional d'Aix-Marseille Université et l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, elle construit l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires.

L'école propose également un double cursus architectes/ingénieurs - ingénieurs/architectes avec Polytech'Marseille d'Aix Marseille Université.

Elle est l'une des 5 écoles délivrant le diplôme d'architecte en formation continue avec un recrutement bisannuel.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école

L'école de Marseille accueille **trois unités de recherche habilitées** :

L'unité de recherche **PROJECT(s)** aborde la question du projet dans les disciplines de l'architecture, du paysage, de l'urbanisme, du design et de l'ingénierie. Elle a vocation à étudier les savoirs en actes dans le projet : les savoirs convoqués et utilisés dans la conception ; les savoirs transformés et produits par la conception. Elle cherche à déterminer sous quelles formes ceux-ci sont effectivement sollicités, et ceux-là, effectivement produits.

Cette approche du projet, qu'elle soit disciplinaire ou transdisciplinaire, puise dans les cinq axes du laboratoire qui organisent, en leur sein, des thèmes et actions de recherche : "Pédagogie réflexive du et pour le projet" ; "Les territoires et objets multiscalaires en projet" ; "Projeter face aux risques" ; "Ambiances, Energie, Environnement durable dans le projet" ; "Modèles numériques et méthodes pour le projet".

INAMA : Les travaux du laboratoire sont centrés sur l'époque contemporaine (XIX siècle à nos jours) et l'aire régionale Méditerranéenne, ils abordent les questions des productions doctrinales et de projets à différentes échelles. Déclinant une thématique générale centrée sur les rapports entre dynamiques globales et locales, les recherches traitent particulièrement : de la construction contemporaine du territoire urbain et métropolitain (histoire et atlas des territoires), des transferts et adaptations de normes et de modèles, de la construction des postures méditerranéistes en architecture, des jeux d'acteurs entre experts et politiques, des doctrines et des pratiques d'identification et d'intervention sur les patrimoines.

MAP-GAMSAU : Le laboratoire MAP-Gamsau est l'équipe fondatrice de l'UMR 3495 CNRS/MCC MAP. Le MAP, Unité Mixte de Recherche du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et du Ministère de la Culture et de la Communication, fédère des équipes au CNRS et au sein des écoles d'architecture de Lyon, Nancy, Marseille et Paris La Villette.

Depuis janvier 2014, le Map-Gamsau est hébergé par le CNRS sur le campus Joseph Aiguier à Marseille. L'équipe s'est recentrée autour d'un objectif scientifique principal : développer des méthodes, des outils et des modèles pour observer, comprendre et documenter les évolutions du bâti patrimonial. Interrogeant des technologies et formalismes existants, ou en introduisant des outils informatiques et des méthodologies d'étude expérimentales, l'approche du laboratoire se caractérise par les quatre éléments suivants : une méthode de travail, intégrant les logiques de modélisation architecturale aux pratiques de la visualisation d'informations ; une mise en œuvre de modèles théoriques et de représentations graphiques répondant aux exigences particulières du domaine d'application ; des protocoles d'acquisition de données métriques innovants ; un important effort de déploiement des travaux de recherche vers les communautés scientifiques et professionnelles du domaine ainsi que vers le grand public.

Depuis janvier 2016, l'équipe est liée au Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) au travers d'une convention de laboratoire commun (Lab-Com MAP(CICRP)).

Liaisons hiérarchiques :

Directrice de l'école

Liaisons fonctionnelles :

Ensemble de la communauté enseignante, chercheurs et personnel administratif

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

localisation à Marseille, sur le site de Luminy ; respect impératif de l'emploi du temps.

Titres, diplômes et compétences requis (fournir les justificatifs) :

- doctorant ou docteur dans une discipline en sciences humaines et sociales, urbanisme ou architecture
- être titulaire d'un diplôme d'architecte sera apprécié.
- justifier d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline de 3 ans minimum, hors enseignement
- avoir acquis une expérience dans l'enseignement supérieur se rapportant aux problématiques urbaines sous

formes de cours magistraux et de travaux dirigés

- être en capacité de s'intégrer à une équipe constituée
- avoir un emploi principal

Nature et durée des contrats :

- Maître de conférence associé, Ministère de la Culture
- Ce contrat est limité à un an du 1er septembre 2021 au 31 août 2022
- Base de la rémunération brute mensuelle : **1100 €** (à mi-temps)

Dossier de candidature :

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Une lettre de motivation.
- Une note pédagogique relative à la spécificité du poste développée au regard du projet d'établissement & pédagogique de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (3 pages maximum).
- Un CV faisant ressortir sa pratique professionnelle, ses expériences en enseignement et recherche, ses références et sa situation professionnelle actuelle.
- Une copie des diplômes
- Une copie de la carte nationale d'identité

Conditions pour être recruté en qualité de maître de conférences associés (cf. article 1^{er} et 7 du décret n°2018-107 du 15 février 2018 :

Article 1^e : « Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associés des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;

2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

Article 31 du décret n° 2018-105 précité : » Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :

1° Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche ».

Article 5 « Les obligations de service prévues au 1° du I de l'article 7 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 précité sont applicables aux professeurs et maîtres de conférences associés à temps plein ».

Article 7 du décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités

« Des personnalités françaises ou étrangères peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps, lorsqu'elles remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement ».

Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature complets doivent être transmis par voie électronique à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille : 184 avenue de LUMINY – case 924 – 13288 Marseille cedex 09,

avant le lundi 5 juillet à 12h

à direction@marseille.archi.fr

Le dossier portera la mention «**recrutement d'un maitre de conférences associés en VT – Analyse urbaine et DE 4** ».

Après examen des dossiers par le jury, les candidats dont les dossiers seront présélectionnés seront auditionnés à l'école

Le 9 juillet à partir de 15h30

en salle des professeurs.

La confirmation de l'audition sera effectuée au plus tard le mercredi 7 juillet

La rentrée universitaire a lieu le **13 septembre 2021**

Qui contacter ? :

Arlette Hérat, arlette.herat@marseille.archi.fr

Ou Hélène Corset-Maillard , directrice : direction@marseille.archi.fr